

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Lors de son discours introductif au Conseil Municipal, monsieur le Maire a mentionné l'odieuse décapitation de Samuel PATY et de l'hommage qui lui a été rendu. Une minute de silence a été observé en sa mémoire, comme effectué le matin même par tous les élèves et étudiants de France

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les dossiers inscrits à l'ordre du jour, sauf celui sur la proposition de baptiser Hervé CANTIANI le terrain d'honneur de football du stade dont l'adoption a recueillis 18 voix et 1 abstention.

ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE VEEL

Madame Catherine CHARDARD, directrice du CAUE de la Meuse en retraite a été désignée membre de la commission consultative de Véel et membre de la deuxième commission « Travaux-Urbanisme-Forêt-Espace rural-Environnement »

PROPOSITION DE BAPTISER HERVE CANTIANI LE TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL DU STADE MUNICIPAL

Considérant son engagement bénévole dans le milieu associatif de la commune en qualité de dirigeant pendant plus de 14 ans, son action qui a permis d'équiper le stade municipal d'un terrain d'entraînement, puis d'un terrain synthétique de foot 5, et son implication au profit du développement du football amateur en assumant des responsabilités départementales, régionales et nationales pendant plus de 26 ans, sur proposition de monsieur Hervé JANNOT, président de Football-Club de Fains-Véel et après accord de la famille il a été décidé de baptiser le terrain d'honneur de Football « Hervé CANTIANI »

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS DES CONSORTS KLEIN

Sur proposition des consorts KLEIN, 9 parcelles de taillis bois et verger totalisant 65 ares 35 centiares situées en divers lieux du territoire seront acquises pour un montant de 2 221,02€ dont 1 503,02€ pour le fonds et 718€ pour le peuplement.

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS DES CONSORTS MAILLOTTE

Sur proposition de monsieur et madame DESCLES, 26 parcelles de bois - taillis - jardin - verger - terre totalisant 3ha 16 ares 74 centiares, situées en divers lieux du territoire, provenant de la succession MAILLOTTE, seront acquises pour un montant de 13 621,54€ fonds et peuplement compris.

MISE EN PLACE D'UNE CARTE ACHAT PUBLIC

La recherche d'efficacité dans le paiement des factures et dans le travail de notre personnel conduit à mettre en place une carte d'achat pour régler prioritairement les achats de faible montant.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE REQUALIFICATION DES COUCHES DE ROULEMENT ET BORDURAGE DE LA RUE DE RONDEVAL ET DE L'IMPASSE DE LA VARENNE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE DE TROTTOIRS.

Des travaux supplémentaires de confortement de la structure et de remise à niveau de trottoirs justifient la présentation d'un avenant de 19 239,36€ HT soit 23 087,23€ TTC au marché attribué à l'entreprise EUROVIA, ce qui le porte de 202 781,76€ TTC à 243 338,11€ TTC

ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un complément de 2 622€ de subventions sera versé aux associations, s'ajoutant aux 10 360€ attribués par délibération du 26 juin 2020.

LOCATION DES BAUX RURAUX 2020 - RECUPERATION DES TAXES FONCIERES 2020 -LOCATION 2020 DES JARDINS LIEUDIT « AISANCES DE NONCHALON »

Les baux agricoles sur 45 hectares 97 ares 94 centiares sont indexés sur l'indice national des fermages provoquant une augmentation de 0,55%. et un produit de 4 920,01€ La location des 7 jardins est maintenue au tarif de 30€ la parcelle, soit un produit de 210€. La récupération des taxes foncières s'élèvent à 657,23€

DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Un virement de 12 899,34€ entre le compte Matériel de bureau et informatique et ceux de création de la maison d'assistants maternel et d'un logement permet la prise en charge des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT-INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE.

Le remplacement temporaire d'un agent en congé de maladie sera assuré par un agent mis à disposition par le Centre de Gestion de la Meuse

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE A LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAR-LE-DUC SUD-MEUSE

Il n'a aura pas d'opposition au transfert de police spéciale à la présidente de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse concernant les compétences transférées, à savoir : l'assainissement - la collecte des déchets ménagers - les aires d'accueil des gens du voyage - l'habitat.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les immeubles bâtis : 4, rue du Stade - et non bâtis 5, impasse de Rondeval.